



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Date de la Convocation : 12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 novembre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

Étaient présents :

Mesdames Aurore DUTARTRE, Michèle MONTANGE,

Messieurs Jean-Paul DUFOUR, Daniel BRESSAND, Daniel BOUCHARD, Alain GRIVOT, Christian GENDRE, Serge THIRARD

Étaient excusés : Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Cécile MARIOTTE, et Caroline CORREIA,

Messieurs Dany GRANDJEAN, Denis FENEON

Secrétaire de séance : Serge THIRARD

**Etat civil :** Décès Monsieur Michel Maurice FREDET le 31/10/2019

Baptême civil Nohlan CATHERIN LE 09/11/2019

---

Daniel BOUCHARD tient à préciser qu'il s'est abstenu lors du vote du point 2 Retour de la réunion de travail « Magasin de producteurs à Azé » du Conseil municipal du 15 octobre 2019. Le Maire précise qu'une abstention n'est pas un suffrage exprimé et donne lieu à une vote à l'unanimité le cas échéant.

Ajout un point à l'ODJ : **4 bis Changement de titulaire d'un bail de location de vigne**

### **1. Présentation classe IME de Cruzille par Mr Bino**

La parole est donnée à Madame Delphine RAVIER, Chef de service de l'Institut Médico-Educatif de Cruzille qui représente Monsieur BINO, Directeur des Etablissements de Cruzille et de Buxy, n'ayant pu être présent. Les établissements de Cruzille et de Buxy dépendent de l'association gestionnaire de la mutualité de Saône-et-Loire à Chalon-sur-Saône. Les enfants fréquentant l'établissement de Cruzille ont une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde, avec parfois des troubles associés (langage, psychomotricité, etc) et sont âgés de 7 à 14 ans. Le projet avec l'école d'Azé est différent du dispositif ULIS mis en place par l'Education Nationale qui consiste à une intégration de l'élève dans une classe. Le but présent est de pouvoir mettre en place une classe externalisée de l'IME de Cruzille dans les locaux de l'Ecole d'Azé afin de permettre une inclusion et de développer l'intégration sociale, l'autonomie et l'ouverture scolaire. D'après un constat sur ce dispositif existant depuis plusieurs années au Collège Victor Hugo de Lugny, ou à l'Ecole primaire de Viré, les bénéficiaires rejoignent sur les élèves de l'institut de Cruzille mais aussi sur les élèves des établissements accueillant ce dispositif. Des élèves âgés de 7 à 11 ans, viendraient quelques demi-journées par semaine accompagnés par un enseignant et une équipe d'éducateurs, participeraient aux temps des récréations et de restauration (suivant les capacités des enfants) afin de valoriser les échanges avec les élèves et les enseignants d'Azé. Les frais inhérents à la présence de la classe seront facturés à l'IME (fonctionnement et cantine).

Madame Delphine RAVIER rappelle que les enfants seront toujours sous la responsabilité de l'IME.

Madame Aurore Dutartre arrive durant la présentation de Madame Delphine RAVIER.

## 2. Ecole

### **Point sur le dossier.**

La parole est donnée à Monsieur Christian Gendre. Certaines entreprises ont levé les réserves et d'autres ne sont pas encore intervenues pour la prise en compte des demandes de l'architecte. La réception de chantier se fera lorsque toutes les entreprises auront fini les travaux. Une entrée Personnes Mobilité Réduite doit être créée de l'entrée jusqu'à la cantine. Le Cabinet Monin a établi un projet dont nous sommes dans l'attente du chiffrage.

### **Présentation des devis internet et téléphonie**

La parole est donnée à Daniel Bressand. Les besoins ont été référencés auprès de l'équipe enseignante.

#### *Postes Téléphoniques*

1 poste dans le bureau de la Directrice,  
1 poste dans la classe de la Directrice,  
1 poste dans la salle des professeurs

#### *Accès internet*

Accès internet dans chaque classe,  
Dans le bureau de la Directrice,  
Dans la salle des professeurs.

⇒ Devis Mâcon Communication pour 4 900 € HT pour l'acquisition du matériel correspondant aux besoins référencés. Le Conseil municipal demande à renégocier le tarif à la baisse.

### **Achat de mobilier**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir du mobilier pour l'école. Afin de viser au plus juste, le Maire propose de référencer le mobilier manquant.

### **Aménagement du parking et des accès**

La parole est donnée à Monsieur Christian Gendre. Les travaux seront inclus avec l'aménagement PMR cité précédemment.

### **Journée portes ouvertes**

Les portes ouvertes de la nouvelle école seront le 11 janvier 2020 de 14h00 à 16h30.

### **Inauguration le 11 janvier à 10h00**

L'inauguration de la nouvelle école se fera le 11 janvier 2020 à 10h00 en présence de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

## 3. Boutique producteurs et artisans

### **Calendrier de réalisation**

L'Association des producteurs propose de reculer d'un mois l'ouverture de la boutique « producteurs et artisans » afin de reconduire l'action « Boutique éphémère » de l'année dernière.

### **Modification de la délibération du Conseil municipal du 15 octobre 2019**

La convention de la mise à disposition doit être changée, elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit la modification de l'article 2 :

Article 2 : La Commune d'Azé s'engage à mettre à disposition le local concerné par la présente convention à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2020** pour une durée d'un an renouvelable une fois, en fonction des résultats de la boutique, avant l'établissement d'un bail.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE l'association à utiliser les locaux communaux,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition prenant en compte des modifications précitées ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **Demande de Fond de concours auprès de MBA**

AUTORISE le Maire à demander un fond de concours pour l'aide des Centres bourg et des Commerces.

#### 4. Affouages

La parole est donnée à Monsieur DUFOUR. Les inscriptions se termineront le 01 décembre 2019. La répartition des coupes se fera au bois de l'Atelier le samedi 14 décembre.

#### 4 bis Changement de titulaire d'un bail de location de vigne

Un administré locataire de terrains communaux demande à transmettre le bail de location à une tierce personne. Monsieur le Maire présente le nouveau locataire et propose de reconduire le bail aux mêmes conditions.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le bail aux mêmes conditions avec le nouveau locataire.

#### 5. Fibre : inauguration des armoires et courrier Mr Delhomme

L'inauguration est annulée du fait de la réception des travaux de l'école et est repoussée à une date ultérieure. Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur BONNEFOY au sujet d'un problème lié au branchement de la fibre. Les poteaux électriques doivent supporter les réseaux de la fibre optique ce qui se traduit par une demande auprès du gestionnaire des réseaux électriques pour la pose de boîtiers sur les poteaux. Les délais de réponses sont importants et nous ne connaissons pas les délais pour les travaux d'intervention.

#### 6. Horaires ouverture mairie

Le Maire explique la problématique rencontrée par le Secrétariat de Mairie concernant les permanences d'ouverture au public. Sur l'avis du Centre de Gestion 71 et afin de permettre aux agents de traiter des tâches à la discrétion du public, le Maire propose les permanences Mairie suivantes :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h30-12-30	10h30-12-30	10h30-12-30	10h30-12-30 16h00-18h30	10h30-12-30

#### 7. Prime des agents : Complément indemnitaire annuel

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'attribution de primes aux agents.

#### 8. Finances : décisions modificatives

##### Mandatement des dépenses d'investissement et de fonctionnement

Le Conseil municipal, vu l'Article 15 de la loi du 5 janvier 1988, JO du 6 janvier 1988, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget 2019 et l'intégralité des dépenses de fonctionnement. Le montant de l'autorisation communale sera, pour la section d'investissement, affectée comme suit :

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) pour 3375 € soit :

- Article 21316	750 €
- Article 21578	750 €
- Article 2158	1250 €
- Article 2181	125 €
- Article 2183	125 €
- Article 2184	125 €
- Article 2188	250 €

Chapitre 23 (Immobilisations en cours) pour 428 379 € soit :

- Article 2315	428 379 €
Article 165 Dépôt et fonctionnement	375 €
Soit au total	432 129 €

### Décision modificative n°1

Afin d'alimenter en crédit le chapitre 012, il convient de procéder à des écritures comptables,  
Vu le budget communal 2019,

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouvert
D 6226 : Honoraires	5 000.00 €	
D 6236 : Catalogue et imprimé	2 000.00 €	
<b>Total D 011 Charges à caractère général</b>	<b>7 000.00 €</b>	
D 6413 : Personnel non titulaire		7 000.00 €
<b>Total D 012 : Charges de personnel</b>		<b>7 000.00 €</b>

### Décision modificative n°2

Afin d'alimenter en crédit le chapitre 010, il convient de procéder à des écritures comptables,  
Vu le budget communal 2019,

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouvert
D 6065 : Livres, disques, cassettes	500.00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant	1 500.00 €	
<b>Total D 011 Charges à caractère général</b>	<b>2 000.00 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		2 000.00 €
<b>Total D 023 Virement Sect. Investissement</b>		<b>2 000.00 €</b>
D 10226 : Taxe d'aménagement		2 000.00 €
<b>Total D 10 : Dotations Fonds divers Réerves</b>		<b>2 000.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de Fonct.		2 000.00 €
<b>Total R 021 : Virement de la section de Fonct.</b>		<b>2 000.00 €</b>

### Suppression des régies / Fin des fonctions des régisseurs

Le Maire expose, sur recommandation de Monsieur le Trésorier Municipal, qu'il convient de mettre fin aux fonctions des régisseurs pour les régies N020100 « Droits de place » et N010101 « 14 juillet, photocopie » supprimées par délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2017

## **9. Procuration à la trésorerie municipale de Macon pour mise en œuvre des recouvrements**

Le Maire propose d'établir une procuration à la Trésorerie municipale de Mâcon afin de les autoriser à entreprendre des poursuites pour le recouvrement des créances communales. Après concertation, le Conseil municipal se prononce favorablement à la demande du Maire. Un courrier d'autorisation sera prochainement envoyé à la Trésorerie de Mâcon.

## **10. Transfert des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines à MBA**

### **1 Approbation des nouveaux statuts MBA**

Le Maire expose la délibération n°2019-137 du Conseil Communautaire de Maconnais-Beaujolais Agglomération et qu'il convient de délibérer afin d'intégrer les nouvelles compétences obligatoires à venir au 1er janvier 2020,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
DECIDE d'approuver les statuts modifiés de MBA.

### **2 Suppression du budget annexe Assainissement**

Monsieur le Maire RAPPELLE AUX Conseillers que la MBA reprend la compétence obligatoire GEMAPI (dont l'assainissement) au 01/01/2020 ce qui a pour conséquence la suppression du budget annexe assainissement au 31/12/2019 et le transfert du solde financier de ce budget sur le budget communal.

## **11. Bulletin municipal et colis**

La parole est donnée à Aurore Dutartre. Le bulletin municipal est actuellement en cours d'élaboration pour une distribution fin d'année. Madame Dutartre propose d'illustrer le bulletin avec une photographie de la nouvelle école et des élèves. La distribution des 44 colis pour les anciens se fera fin d'année.

## **12. Repas des anciens**

Le repas des Anciens se fera le 29 novembre 2019 au Restaurant des Grottes. 28 personnes se sont inscrites au repas.

## **13. Travaux effectués et en cours**

La parole est donnée à Jean-Paul DUFOUR. Les agents techniques sont intervenus sur des domaines variés et ont avancé sur les travaux en cours (Ramassage de feuille, aménagement de la garderie, fuites d'eau, aménagements appartements, voirie, réparation des dégradations, intervention sur la rivière, etc...)

## **14. Au fil du mois**

- 24/10 : Conseil des Maires

## **15. Questions diverses**

- Droit de préemption urbain
  - Parcelles B115, B1152, B1153 et B1241  
Le Conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

- Vœux de la Municipalité auront lieu le 17 janvier 2020 à 19h00,
- SIGALE « Modification du règlement intérieur ». Le Maire donne lecture du projet du SIGALE informant du changement du règlement intérieur et des statuts du Syndicat. Madame Aurore DUTRATRE informe qu'une réunion est prévue prochainement avec le SIGALE.
- SEMCODA : le rapport d'activité est présenté au Conseil municipal
- Courrier Sénateur, le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame la Sénatrice Marie MERCIER et Monsieur le Sénateur Jean Paul EMORINE concernant leurs appuis pour le classement d'Azé en zone de montagne.
- Demande de l'école « Projet départemental », le Maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice de l'école d'Azé mentionnant la possibilité d'obtention du label « Eco école » pour la nouvelle école d'Azé.
- Rappel des horaires de la garderie périscolaire et réflexion en cas de dépassement répété des horaires. Le Conseil municipal souhaite réunir la Commission Sociale/Communication afin de mettre à jour le règlement intérieur de la garderie périscolaire. Les modifications porteront sur la mise en place d'une tarification en cas de retard au-delà de 19h00 ; de la radiation de l'inscription à la garderie périscolaire en cas de retards répétés.
- Route de Normont fermée le vendredi 06 décembre 2019 de 9h à 15h pour essais automobiles
- Demande préalable d'un évènement de musique électronique sur un terrain communal. Le Conseil municipal, après concertation, ne souhaite pas donner son accord pour l'organisation de cet évènement.

#### **16. Tour de table**

Alain GRIVOT : Demande que la Commune réponde par écrit à la demande d'une administrée pour l'aménagement de son entrée. Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul DUFOUR se sont rendus sur place récemment. Un courrier sera rédigé pour lui confirmer l'accord. L'éclairage public des toilettes aux Teppes fonctionnait en pleine journée. Jean-Paul Dufour fera intervenir l'électricien pour mettre à jour la programmation des lumières.

Daniel BOUCHARD : Pourquoi les barrières de protection sont enlevées Rue Basse ? Jean-Paul DUFOUR demandera aux agents de repositionner des barrières. La porte du coffret électrique des Halles est cassée, peut-on la changer ? Jean-Paul DUFOUR l'a signalé à ENEDIS, à ce jour il n'y a pas eu de remplacement. Il n'y a pas eu d'information sur la semaine bleue. Aurore DUTARTRE répond que l'affichage et l'information ont été fait comme habituellement. Les comptes rendus du Conseil ne sont pas distribués. Réponse de la Secrétaire de Mairie : une liste existe en Mairie, ce sera envoyé pour le présent compte rendu. Les chrysanthèmes n'ont pas été achetées à Azé. Réponse de Jean-Paul DUFOUR : Les chrysanthèmes ont été commandées chez la fleuriste d'Azé mais elle n'avait pas de stock. Daniel BOUCHARD rappelle sa demande de réaliser un point financier. Patrick MONIN répond qu'ils ont commencé à travailler pour donner suite à cette demande et que ce sera présenté prochainement.

Jean-Paul DUFOUR : Les travaux d'assainissement sont finis. La réfection de la chaussée sera effectuée prochainement.

Christian GENDRE : Il faut prévoir des distributeurs de savon et de papier hygiénique pour les sanitaires de la nouvelle école. Les odeurs dans le WC de la cantine ne sont pas dues à un défaut de conception mais à un manque de respect de certains utilisateurs.

Aurore DUTARTRE : l'accès aux Tilles se fera par des badges à partir de décembre 2019.

## **17. Agenda**

- 22/11 : Soirée beaujolais,
- 29/11 : Repas des anciens,
- 07 et 08/12 : Portes ouvertes de la Cave,
- 05 et 06/12 : Mise en place des décorations de Noël,
- 13/12 : AG du Patrimoine, AG AAPA

Tous les points étant abordés, la séance est levée par le Maire à 23h55.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le Mardi 17 Décembre à 19h00.